

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014 20H00

Présents : Séverine DAVALLON, Philippe SAVARIS, Jean Noël DUSSAUGE, Marie Géraldine GRONDIN, Marie Chantal DUFOUR, Pascale RAVE, Jean DE WITTE, Michel CHATELET, Michel FAUGERE

Absents :

Secrétaire de séance : Séverine DAVALLON

En entrée de séance, le MAIRE demande si des modifications sont à apporter au compte rendu de la dernière réunion du 8 Septembre 2014 qui a été distribué avec les convocations de ce jour.

Jean DE WITTE fait part aux Conseillers que comme convenu lors de la réunion un devis a été demandé pour l'achat de peinture pour les poteaux qui ont été installés dans le virage vers les ponceblancs. compte tenu du prix disproportionné par rapport à l'intérêt, le Conseil décide finalement de ne pas donner suite. Par contre, le grillage qui est déjà acquis sera posé lors d'une corvée communale le Samedi 8 novembre 2014 à 8h30. Les adjoints et le Maire se rendront sur place pour finaliser les travaux.

Bacs à sable : Les bacs à sable ont été installés depuis une semaine environ et un tendeur qui maintenait un des bouchons a déjà disparu ! Une autre solution sera trouvé pour bloquer les bouchons nécessaires pour éviter la pollution des bacs.

Problème stationnement : jonction RD122 et route communale n°7 sis la garde devant le lavoir. Un camion stationne tous les midis à cet endroit, venant abîmer la chaussée. Le maire s'entretiendra à ce sujet avec la DRI (Direction des Routes et des Infrastructures) afin de pouvoir délimiter ce qui revient du département et ce qui incombe à la commune pour pouvoir formaliser une interdiction de stationnement devant le lavoir.

Déneigement : l'entreprise JAFFRE se désiste compte tenu des engagements nombreux pour cet hiver. La municipalité cherche donc une solution pour le déneigement de cette saison. L'employé communal ne pouvant en aucun cas prendre en charge cette activité beaucoup trop aléatoire dans le temps.

Le MAIRE invite les Conseillers à traiter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR:

- Délibération portant acquisition d'un terrain (parcelles A417 et A260)

Le Maire fait lecture du courrier de Maître Bonnetain (notaire à La Clayette) en date du 19/09/2014 et demande aux membres du Conseil, s'ils seraient d'accord pour que la commune se rende acquéreur de ces parcelles sises "Le Garde" appartenant à la famille GALIMI et objet de la proposition de vente. Cette acquisition aurait pour but la création d'une part d'une zone de stationnement poids lourds et d'autre part la possibilité d'installer une microstation d'assainissement.

Ces opérations relèvent incontestablement d'un intérêt communal certain; à savoir :

- Mise en sécurité des stationnements le long de la place qui pourrait ainsi être

réaménagée pour plus de convivialité. En effet un tiers de la place existante doit être aliénée au profit de la mise à 2x2 voies de la Nationale 79.

Le Conseil ayant voté à l'unanimité en faveur de cette acquisition, la délibération est prise et envoyée en préfecture afin de pouvoir répondre au courrier de maître Bonnetin (notaire à La Clayette)

Pour mémoire, les conditions d'acquisition sont de lors de 5€/m² pour une surface totale de 1000 m², auquel il convient d'ajouter les frais de notaire et éventuellement de bornage.

- **Remboursement ligne de trésorerie.**

Le Maire précise que nous arrivons au terme de la mise à disposition d'une ligne de trésorerie destinée à se mettre à l'abri d'un défaut de trésorerie en relation avec les travaux précédemment entrepris pour la rénovation de l'appartement communal.

A ce jour, n'ayant plus de nécessité, Il convient donc de procéder à sa clôture dans les plus brefs délais afin de limiter le paiement des intérêts. Le Conseil approuve.

- **Cérémonie du 11 Novembre 2014 :**

Le Maire invite les Conseillers à se répartir les tâches de cette cérémonie et à se mobiliser pour rendre le plus d'éclat possible à cette cérémonie du centenaire. Michel CHATELET propose d'introduire la cérémonie par un topo sur la guerre 14/18.

- **Nommer 1 délégué suppléant supplémentaire pour le Syndicat des Eaux de la Haute Grosne.** Compte tenu du changement des statuts du syndicat depuis la dernière mandature, il convient de nommer un délégué suppléant supplémentaire. Chantal DUFOUR est nommée à l'unanimité.

- **Nommer 1 délégué suppléant supplémentaire pour le SIVOS DE LA NOUE.** Compte tenu du changement des statuts du syndicat depuis la dernière mandature, il convient de nommer un délégué suppléant supplémentaire. Géraldine GRONDIN est nommée à l'unanimité.

- **Délibération modification des statuts de la communauté de communes / SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

Le Maire expose que le Conseil d'Etat, dans son arrêté du 22 mai 2013, a jugé que la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'était pas une compétence et de ce fait, ne pouvait pas faire l'objet d'un transfert des communes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). En conséquence, il convient que la Communauté de communes mette ses statuts en conformité avec la jurisprudence du Conseil d'Etat et rétrocède aux communes le paiement de la taxe de capitation en faveur du SDIS 71.

Après avoir précisé que le paiement de cette importante charge financière s'effectuera effectivement pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2015, le Maire expose que le Conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa Région a décidé à l'unanimité le 23 septembre dernier, de modifier l'article 5 des statuts Communautaires **en supprimant la compétence : « Paiement de la taxe de capitation en faveur du SDIS imputable aux communes membres ».**

Indiquant que le Conseil municipal doit aujourd'hui statuer à la majorité qualifiée, le Maire propose d'approuver cette modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région qui supprime la compétence précitée, approuvée par le Conseil Communautaire le 23 septembre dernier.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, ADOPTE la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa

Région supprimant la compétence : « Paiement de la taxe de capitation en faveur du SDIS imputable aux communes membres ».

- **Adhésion à l'agence Technique Départementale.**

Le Maire présente l'agence Technique Départementale et les missions possibles:

- Conseils juridiques
- Mission dans le cadre du TEPOS (Territoire à Energie positive ; pour lequel notre département s'est engagé) pour étudier le caractère énergétique des bâtiments communaux. Etc...

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ,

Vu la délibération du Conseil général de Saône-et-Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par l'Assemblée générale Extraordinaire du 29 novembre 2010, notamment l'article 5 selon lequel : « *Toute commune, tout EPCI de Saône-et-Loire ou toute autre personne morale de droit public ou privé peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens. Les présents statuts sont approuvés par délibération de l'organe compétent de la personne morale demandeuse. » ,*

Vu le règlement intérieur des adhérents approuvé par la délibération n°2009-05 du Conseil d'administration de l'Agence du 10 décembre 2009, et modifié par les Conseils d'administration des 5 décembre 2012 et 5 décembre 2013,

Le Conseil municipal/communautaire, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune/EPCI d'une telle structure,

DECIDE

- d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour une assistance à maîtrise d'ouvrage :
 - en phase pré-opérationnelle de base
- d'approuver les statuts de l'Agence et le règlement intérieur des adhérents,
- de désigner, M FAUGERE Michel, comme son représentant titulaire à l'Agence et, M CHATELET comme son représentant suppléant,
- d'approuver le versement de la cotisation correspondante à 1€ / habitant / an.

- **Présentation de la remplaçante de Mme LIOI Delphine (adjoint administratif).**

En effet, le Maire rappelle que le 1 décembre 2014, Mme LIOI Delphine ne sera plus en poste pour mutation professionnelle et présente sa remplaçante Mme Amélie COQUARD domiciliée à CLERMAIN qui travaillera à compter du 1^{er} novembre 2014.

- **Tableau suivi entretien des installations électriques et de chauffage des bâtiments communaux**

Un tableau sera réalisé prochainement avec le suivi de toutes les vérifications des installations des bâtiments communaux et des devis seront demandés auprès de sociétés agréées à ces certificats.

- **Stockage de bois** : Le Maire fait part aux Conseillers du problème récurrent que pose le stockage des bois lors des différentes coupes.

Si ce problème a été résolu en ce qui concerne le massif sud ; à savoir les lots 1, 2 3 et 4 par la réalisation d'une aire de stockage à l'aplomb du lot n° 1 et sortie des bois par la commune de BRANDON. En ce qui concerne le massif Nord le problème demeure et il convient donc rapidement de trouver une solution.

Une coupe devant être réalisée sous peu....

Des négociations seront faites avec l'appui de l'ONF tendant à réaliser une place de stockage à l'aval de ce massif vers la route de Clermain à Sainte-Cécile auprès des propriétaires ou exploitants susceptibles d'accueillir une telle place.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

- Lecture du règlement du tracteur et camionnette rédigé pour compléter la convention intercommunale BRANDON/CLERMAIN. Ce règlement régit l'utilisation des véhicules ; à savoir : ses utilisateurs (devant être habilités) ; son kilométrage ; et la durée d'utilisation. Le Conseil approuve et prend note.
- Installation du bungalow des Chasseurs sur un terrain communal : Le Maire revient sur la demande qui avait été faite il y a quelques temps par les chasseurs pour implanter un mobilhome sur un terrain communal. Puis, rappel que selon la réglementation d'urbanisme et vu la surface demandée (supérieure à 20 m2), il conviendra de passer par un permis de construire sur un terrain en zone constructible. Le terrain envisagé ne peut donc de ce fait se trouver dans une zone constructible, donc déjà habitée. L'emplacement actuellement retenu, suscite donc un fort questionnement de la part du voisinage. Le Maire souhaite vivement trouver un consensus qui puisse être accepté par tous ; de ce fait il demande donc l'appui et les idées de tous ...
- Mme Devillard a fait part par écrit de 2 problèmes déjà plusieurs fois soulevés. A savoir :

*la sécurisation de la sortie de sa propriété. Cette sortie se fait sur un chemin communal mitoyen entre Brandon et Clermain ; mais la sortie de ce même chemin sur la départemental 122 se fait sur le territoire de la commune de Brandon. Néanmoins, le Maire reprendra contact avec la DRI et son homologue de Brandon.

*L'alimentation en eau des bassins de sa propriété semble défectueuse. Selon ses dires, cela serait dû à la rupture de continuité de la source assurant cette alimentation suite à des travaux réalisés en amont. Le Maire prendra renseignements auprès du juriste de l'association des Maires pour savoir quelle position adopter.

- Goûter de Noël : Après échange avec les conseillers, il est convenu de reconduire ce moment festif et sympathique autour des enfants malgré l'échec de l'an passé. La date retenue est le 20 décembre 2014.
- Autre problème qui est récurrent : les incivilités aux points de collectes des déchets domestiques. L'appel au civisme des gens semblant totalement inefficace, des mesures seront étudiées pour essayer de trouver des solutions, qui pourraient aller jusqu'à la suppression de certains points de collecte.
- Information : fermeture des WC publics de la place de la garde pour toute la période hivernale. Réouverture au printemps.

- Voisins vigilants : Contact sera pris avec la gendarmerie pour mettre en place une réunion d'information publique afin d'essayer de contrer une pratique qui semble de plus en plus fréquente.
- Information : « le petit Clerminoise » sortira comme prévu d'ici la fin de l'année.
- Prochain conseil lundi 1^{er} décembre 2014
 - Fin de séance 22h45